

**CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2019**

**Début de séance à 17h00**

**Présents : ACHARD THOMAS - ARCHINARD STEPHANE - COLAO MARYVONNE - HOTTE JEAN - LEBAILLIF DANIELE - MONGE NADINE.**

**Absents : ACHARD JOEL (Pouvoir à Nadine MONGE).**

Secrétaire de séance : Nadine MONGE

Demande d'ajout d'une délibération par Mme Le Maire.

**Vote : 7 voix pour.**

Approbation du dernier compte rendu (Mardi 26 février 2019).

**Vote : 7 voix pour.**

**Délibération n° 1 : BUDGET APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 SUR LES DEUX BUDGETS**

Budget général

**Section Fonctionnement**

Dépenses : - 82 311,59  
Recettes : + 108 545,07

**Section Investissement**

Dépenses : - 306 111,99  
Recettes : + 91 486,75

Budget Eaux et Assainissement

**Section Fonctionnement**

Dépenses : - 21 193,77  
Recettes : + 34 668,44

**Section Investissement**

Dépenses : - 264 747,50  
Recettes : + 160 650,09

**Vote: 7 voix pour.**

**Délibération n° 2 : BUDGET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAUX ET ASSAINISSEMENT(M49) 2018**

Budget Eaux et Assainissement

**Section Fonctionnement**

Résultat antérieur : + 210 878,67  
Dépenses : - 21 193,77  
Recettes : + 34 668,44 Solde positif = 224 353,34 €

**Section Investissement**

Résultat antérieur : + 75 305,47  
Dépenses : - 264 747,50  
Recettes : + 160 650,09  
Restes à réaliser en 2019 : 0,00 Solde négatif = - 28 791,94 €

Mme Nadine MONGE sort lors du vote d'approbation du Compte Administratif.

**Vote: 5 voix pour.**

**Délibération n° 3 : BUDGET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL (M14) 2018**

Budget général

**Section Fonctionnement**

Résultat antérieur : + 25 750,49  
Dépenses : - 82 311,59  
Recettes : + 108 545,07 Solde positif = 51 983,97 €

**Section Investissement**

Résultat antérieur : + 125 402,20  
Dépenses : - 306 111,99  
Recettes : + 91 486,75  
Reste à reporter en 2019 : 0,00 Solde négatif = 89 223,04 €

Mme Nadine MONGE sort lors du vote d'approbation du Compte Administratif.

**Vote: 5 voix pour.**

**Délibération n° 4 : BUDGET VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTATS DU BUDGET EAUX ET ASSAINISSEMENT (M49)**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	+ 75 305,47€
Reports pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	+ 210 878,67€
Un solde d'exécution (Déficit 001) de la section d'Investissement de :	- 104 097,41€
Un solde d'exécution (Excédent 002) de la section de Fonctionnement de :	+ 13 474,67€
Pas de restes à réaliser (RAR).	0,00€
Le besoin net de la section d'Investissement peut donc être estimé à :	28 791,94€

Le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de Fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	+ 28 791,94€
Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	+ 195 561,40€

En application du 3° des articles R. 2221-48 et 90 du CGCT, du titre 2 le cadre comptable et du titre 3 le cadre budgétaire des annexes à la nomenclature comptable M4 de 2019, un reversement exceptionnel d'une partie de l'excédent de fonctionnement d'un budget (SPIC ou général de la collectivité de rattachement) vers un autre budget (SPIC ou général de la collectivité de rattachement) est possible sous conditions. Considérant que nous remplissons ces conditions, suite à la réunion finances du 27 mars et à la vérification de la Direction Général des Finances Publiques (DGFIP), il est décidé de reverser 100 000€ du Budget annexe Eaux et Assainissement (SPIC) vers le Budget général de la collectivité de rattachement selon les écritures suivantes :

- Budget Eaux et Assainissement : Dépense article 672	- 100 000,00€
- Budget Général : Recette article 7562	+ 100 000,00€

**Vote: 7 voix pour.**

**Délibération n° 5 : BUDGET VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTATS DU BUDGET GENERAL (M14)**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	+ 125 402,20€
Reports pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	+ 25 750,49€
Un solde d'exécution (Déficit 001) de la section d'Investissement de :	- 214 625,24€
Un solde d'exécution (Excédent 002) de la section de Fonctionnement de :	+ 26 233,48€
Pas de restes à réaliser (RAR).	0,00€
Le besoin net de la section d'Investissement peut donc être estimé à :	89 223,04€

Le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de Fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	+ 51 983,97€
Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	+ 0,00€

En application du 3° des articles R. 2221-48 et 90 du CGCT, du titre 2 le cadre comptable et du titre 3 le cadre budgétaire des annexes à la nomenclature comptable M4 de 2019, un reversement exceptionnel d'une partie de l'excédent de fonctionnement d'un budget (SPIC ou général de la collectivité de rattachement) vers un autre budget (SPIC ou général de la collectivité de rattachement) est possible sous conditions. Considérant que nous remplissons ces conditions, suite à la réunion finances du 27 mars et à la vérification de la Direction Général des Finances Publiques (DGFIP), il est décidé de reverser 100 000€ du Budget annexe Eaux et Assainissement (SPIC) vers le Budget général de la collectivité de rattachement selon les écritures suivantes :

- Budget Eaux et Assainissement : Dépense article 672	- 100 000,00€
- Budget Général : Recette article 7562	+ 100 000,00€

**Vote: 7 voix pour.**

**Délibération n° 6 : BUDGET VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2019**

Pour mémoire : Taxe d'habitation 13,03 % ; Taxe Foncière bâti : 8,15 % ; Taxe Foncière non bâti 37,47 %

Suite à la pression fiscale de ces dernières années, avec notamment l'assainissement, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

Taxe habitation :	13,03 %
Taxe sur foncier bâti :	8,15 %
Taxe sur foncier non bâti :	37,47 %

**Vote: 7 voix pour.**

**Délibération n° 7 : BUDGET VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAUX ET ASSAINISSEMENT (M49) 2019**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	228 130,01 €	228 130,01 €
Investissement	138 749,52 €	138 749,52 €

**Vote: 7 voix pour.**

**Délibération n° 8 : BUDGET VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL (M14) 2019**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	196 310,33 €	196 310,33 €
Investissement	155 999,86 €	155 999,86 €

**Vote: 7 voix pour.**

**Délibération n° 9 : MAIRIE CDG MISE EN CONCURRENCE CONTRAT RISQUE PREVOYANCE ET SANTE**

Le Maire indique que le Centre de Gestion (CDG) de la Drôme propose de réaliser une mise en concurrence pour la passation de la convention de participation prévoyance assurance (protection sociale complémentaire des agents territoriaux) et d'une complémentaire santé pour les agents territoriaux. Il est précisé que cette délibération n'engage en rien la commune à la signature de la convention de participation souscrite par le CDG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, mais permet à la commune de se joindre à la procédure de mise en concurrence menée par le CDG.

**Vote: 7 voix pour.**

**Délibération n° 10 : AGENT RECENSEUR 2019 INDEMNITES**

Dans la délibération D2018/50 prise le 29 octobre 2018 nous avons voté la somme de 450 euros comme indemnités pour l'agent recenseur. Or il se trouve qu'il y a des charges à déduire et que l'agent a pour l'instant perçu cette somme en brute et non en nette. Il est donc proposé de faire un réajustement afin que l'agent reçoive 450€ nets.

**Vote: 7 voix pour.**

**INFORMATIONS :**

**Chemin de randonnées :** Proposition du Parc Naturel et régional du Vercors

Suite à la visite de Michel MORIN, garde du Parc Naturel et régional du Vercors, le Conseil Municipal réfléchi à la pertinence de donner son accord pour le balisage de nouveaux sentiers de randonnée sur la commune.

Vote : 3 pour et 4 contre.

Nous ne donnerons pas suite à la proposition du Parc.

**Devis Ferret :** Changement de l'éclairage de la montée de l'escalier du logement communal

Un devis de 478,20€ TTC a été fait par l'entreprise FERRET pour le changement de l'éclairage de la montée d'escalier qui va au logement communal. Le prix a semblé élevé. Nous allons voir de notre côté pour l'achat du matériel et le faire poser par l'employé communal.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- \* Nous allons nous renseigner pour savoir qui doit intervenir dans le lit de la Sure afin de consolider les berges.
- \* Nous allons relancer la CCD afin d'obtenir le devis proposé par Olivier FORTIN et Thomas COSTE lors de notre entretien.
- \* Nous devons récupérer les derniers panneaux chez Puillet, concernant les chute de pierres.
- \* Jean HOTTE ira à la réunion de préparation concernant le renforcement du terrain sur lequel se trouve le parking du Pont, le long de la Drôme.

**Horaires pour les permanences de Mairie :**

A partir du 29 octobre 2018 :

Mardi 9h à 12h et 13h à 16h30

Vendredi 9h à 11 h

**FIN DE SEANCE 19h30**